



# Conseil Municipal du Mardi 12 avril 2011

## COMPTE RENDU INTEGRAL

L'an deux mille onze, le mardi 12 avril 2011, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1<sup>er</sup> Adjoint, Catherine CORRE, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Nadine VOURC'H, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Alain CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6<sup>ème</sup> Adjointe.

Mmes et MM. Gilbert QUENTEL, Bruno BOULAY, Valérie KOULMANN, Arthur QUEMENEUR, Ghislaine BERGOT, Ronan ARGOUARC'H, Dominique BLANCHARD, Florence LEFRANÇOIS, Michel BILLET, Bernard CLERET, Anne LE GALL, Jean-Marc ROLLAND, Odile LEON, Jean-Yves CARN, Yves GOARZIN.

**Assistait également à la réunion :**

M. Didier PLUVINAGE, Directeur

**Absents excusés :**

André GUILLAUME	qui a donné procuration de vote à	Pierre OGOR
Nadine YVEN	qui a donné procuration de vote à	Florence LEFRANÇOIS
Jean-Louis DENNEULIN	qui a donné procuration de vote à	Nadine VOURC'H
Florence MAHDI	qui a donné procuration de vote à	Gilbert QUENTEL
Flavie URIEN	qui a donné procuration de vote à	Arthur QUEMENEUR
Fabienne SOURY	qui a donné procuration de vote à	Yvon GOARZIN
Pascale MAHE	qui a donné procuration de vote à	Odile LEON

**Secrétaire de séance :**

Ronan ARGOUARC'H

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le mardi 05 avril 2011.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
présents .....	22
votants.....	29

# S O M M A I R E

CM 2011/24-	Achat à Brest métropole océane d'un immeuble situé au 12, rue Charles de Gaulle .....	3
CM 2011/25-	Achat à Brest métropole océane d'un immeuble situé au 45, rue Charles de Gaulle .....	4

*Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Ronan ARGOUARC'H comme secrétaire de séance. Celui-ci procède à l'appel. En l'absence d'observations particulières le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.*

CM 2011/24- **Achat à Brest métropole océane d'un immeuble  
situé au 12, rue Charles de Gaulle**

Pierre OGOR, Maire, indique que dans le cadre de l'étude portant sur le réaménagement du centre bourg, menée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa), de 2008 à 2010, et dans un objectif de renouvellement urbain et de densification de l'habitat au centre bourg de Guilers, la Commune a demandé à Brest métropole océane d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir une propriété bâtie, située 12, rue Charles de Gaulle à Guilers, cadastrée section BB parcelle n°451, sur un terrain d'une contenance de 857 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une propriété appartenant aux conjoints APPERE, composée d'une maison d'habitation sur trois niveaux (ancienne station service), ainsi que de trois garages et d'un débarras.

Le prix d'acquisition s'élève à 130000 €, égal au prix proposé par le vendeur, et conformément à l'avis de France Domaine en date du 26 janvier 2011 (avis n°2010-069V2296).

Ce bien sera acheté par la Commune de Guilers, à Brest métropole océane. Les acquisitions seront régularisées par actes notariés concomitants, les frais afférents étant pris en charge par la Commune de Guilers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ↳ d'autoriser l'acquisition de cette propriété, située 12 rue Charles de Gaulle, au prix de 130 000 € + les frais afférents ;
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette acquisition.

*L'extrait du cadastre correspondant est annexé au présent compte-rendu.*

**Commission plénière du 12 avril 2011 :**

La commission a émis un avis favorable.

*Bernard CLERET « Mon intervention va concerner les deux délibérations.*

- *Vous nous avez indiqué, pour l'immeuble situé 12, rue Charles de Gaulle, que vous serez très vigilant sur les projets afin qu'ils intègrent du privé et du social, mais également sur l'aspect de ceux-ci, notamment vis-à-vis des riverains,*
- *Pour le deuxième projet, 45 rue Charles de Gaulle, vous nous avez dit que vous souhaitez que la maison actuelle soit intégrée dans les projets proposés.*

*Tout cela est de nature à ce que nous soyons plutôt favorable à ces projets et au réaménagement du bourg, comme nous l'avons toujours été.*

*Ce que nous contestons c'est le manque de temps, il s'agit d'un projet important, on va refaire une partie du centre bourg et il est nécessaire de pouvoir en discuter entre nous, élus de l'opposition ainsi qu'avec les élus de la majorité, nous pensons que le fait de faire une commission et un Conseil Municipal à suivre ne nous convient pas. Nous souhaitons que cette pratique ne soit pas renouvelée à l'avenir. »*

*Le Maire « Je tiens à préciser que ce n'est pas la première fois que nous intervenons de la sorte et que cela s'est déjà produit auparavant, notamment avec l'ancienne municipalité. Si vous souhaitez ne pas appliquer la forme proposée, je suis d'accord pour que la démarche se réalise en deux temps, avec quelques jours d'intervalle, mais cela peut-être impossible par les délais imposés du principe de préemption. Quand les projets arriveront et qu'ils seront plus avancés, vous serez bien sûr informés. »*

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, approuve la délibération proposée.

## CM 2011/25- **Achat à Brest métropole océane d'un immeuble situé au 45, rue Charles de Gaulle**

Le Maire indique que dans le cadre de l'étude portant sur le réaménagement du centre bourg, menée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa), de 2008 à 2010, et dans un objectif de renouvellement urbain, de densification de l'habitat et de dynamisation de la vie commerciale au centre bourg de Guilers, la Commune a demandé à Brest métropole océane d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir une propriété bâtie, située 45, rue Charles de Gaulle à Guilers, cadastrée section BB parcelle n° 520, sur un terrain d'une contenance de 150 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une maison d'habitation appartenant à M. et Mme DRAVERS, composée de trois niveaux, construite à l'alignement de la voie publique, sans jardin, avec une petite cour à l'arrière de la propriété.

Le prix d'acquisition s'élève à 168000 €, égal au prix proposé par le vendeur, et conformément à l'avis de France Domaine pour l'immeuble, en date du 21 mars 2011 (avis n°2011-069V350).

Ce bien sera acheté par la Commune de Guilers, à Brest métropole océane. Les acquisitions seront régularisées par actes notariés concomitants, les frais afférents étant pris en charge par le Commune de Guilers.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ d'autoriser l'acquisition de cette propriété, située 45, rue Charles de Gaulle, au prix de 168000 € + les frais afférents ;

↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette acquisition.

*L'extrait du cadastre correspondant est annexé au présent compte-rendu.*

### **Commission plénière du 12 avril 2011 :**

La commission a émis un avis favorable.

*Michel BILLET indique qu'il est important de préserver le patrimoine car il s'agit d'une maison ancienne qui fait corps avec les habitations qui la jouxtent. Il est nécessaire d'après lui de faire figurer cette demande dans le cahier des charges.*

*Le Maire lui répond qu'il partage en partie son analyse mais que si l'on regarde le vieux bourg et celui d'aujourd'hui il n'a pas été que bétonné, il a été amélioré. Il faut voir ce qu'il est possible d'intégrer sans définir un cahier des charges trop contraignant. Les projets proposés seront discutés en lien avec les architectes.*

*Michel BILLET précise qu'il faut qu'il y est une certaine cohérence avec l'existant et que le projet doit plaire également aux habitants.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération proposée.

*Arthur QUEMENEUR « On peut se féliciter d'être exemplaire une fois de plus à Guilers. On a développé à Kérébars, une zone pour les artisans, ici la commune fait des efforts pour réaliser des acquisitions dans le centre bourg. En tant qu'élu de la chambre des métiers et représentant des artisans et des commerçants je pense que le bourg de Guilers pourra une nouvelle fois être montré en exemple pour les acquisitions qui sont faites pour les commerçants et les artisans. Je ne peux que vous féliciter de cette acquisition et féliciter l'ensemble du Conseil d'aller dans ce sens ».*

*Jean-Marc ROLLAND « Je suis d'accord avec ce que vient de dire Arthur QUEMENEUR, cependant je sais qu'il y a des attentes de certains commerçants qui souhaiteraient être informés de l'avenir du centre bourg et des aménagements prévus ».*

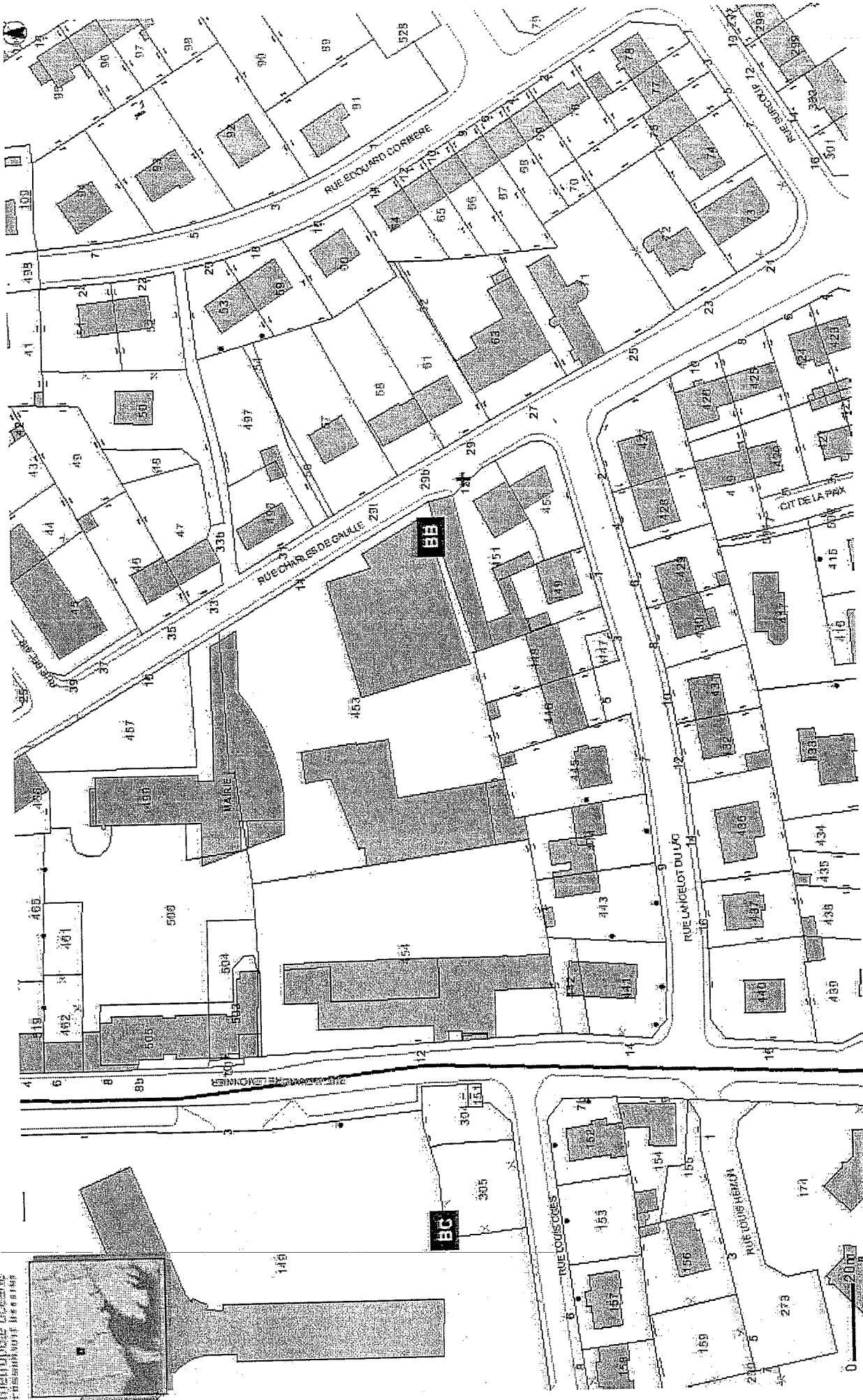
*Le Maire « L'association des commerçants a connu quelques faiblesses ces derniers temps. J'ai rencontré récemment Mme Céline BOSSER qui a repris l'association et à qui j'ai fait part de mon souhait d'une meilleure concertation afin de pouvoir leur expliquer les aménagements prévus. La « maison Tartu », 1 rue Lemonnier, devrait disparaître durant le 2<sup>ème</sup> semestre et le réaménagement routier a été officialisé par BMO.*

*Il est vrai qu'il y a eu un moment de flottement de leur part, je ne peux que souhaiter une véritable cohésion au sein de ce groupe, et qu'il se rapproche de l'union des artisans. Nous souhaitons pouvoir discuter avec eux des projets.*

*Arthur QUEMENEUR « C'est maintenant Bruno ROZEC, qui est président de l'union des artisans. Le souhait, est de rencontrer les commerçants, mais artisans et commerçants ne fonctionnent pas forcément de la même manière... Il faudra qu'à l'automne on réfléchisse afin de réaliser une action au centre bourg pour le dynamiser. »*

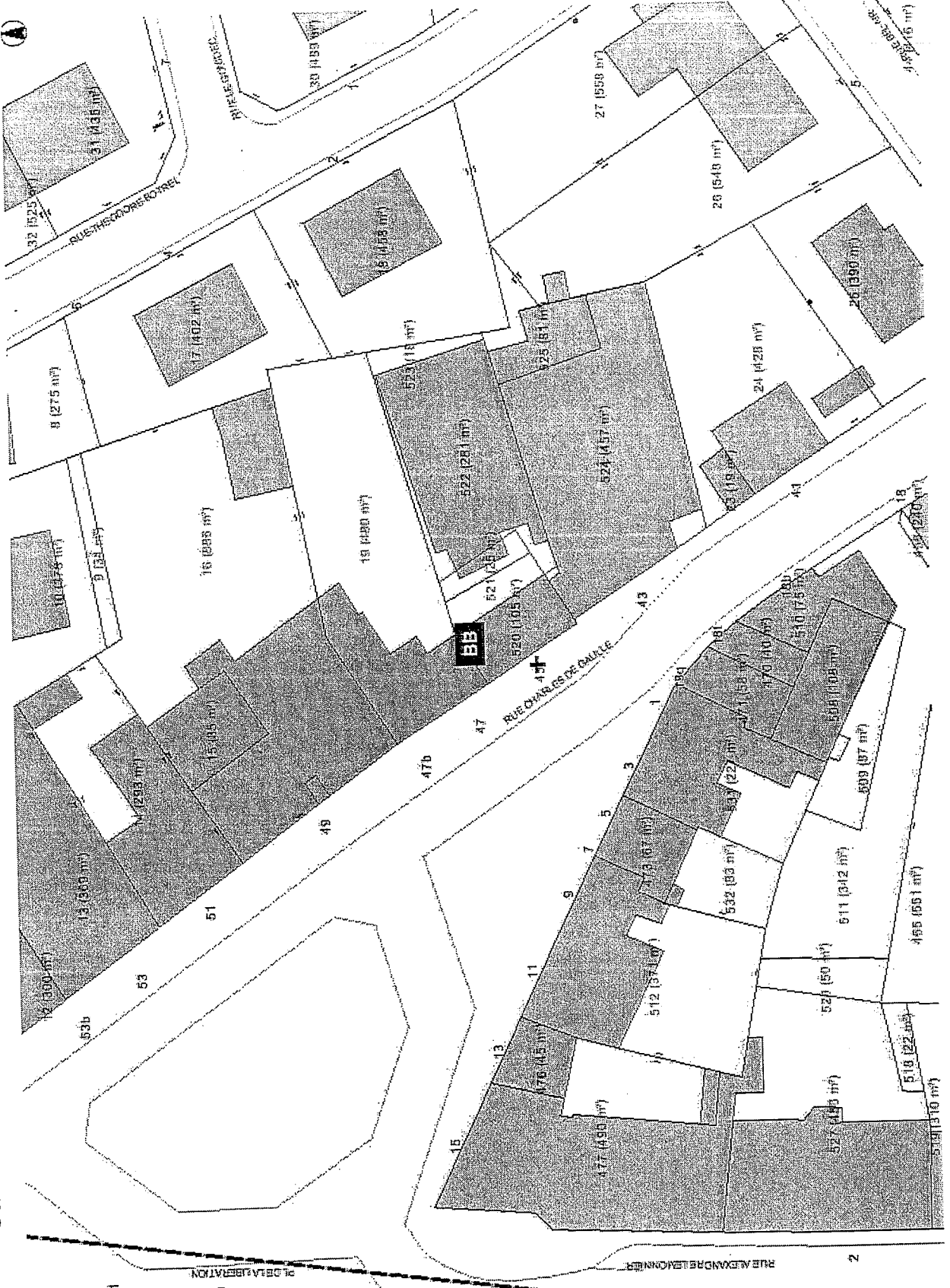
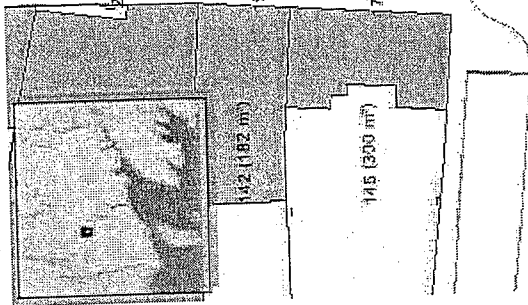
*Pour finir, le Maire précise que le marché aura un an jeudi prochain. « Malgré un hiver difficile il a réussi à perdurer. Je souhaite qu'il retrouve de la vigueur dans les semaines qui viennent et nous proposerons de nouvelles animations. Le centre bourg a besoin d'être dynamiser mais les Guilériens doivent participer à cette animation, il faut qu'ils se déplacent ! »*

La séance est levée à 19h50.









RUE CHARLES DE GAULLE

RUE ALEXANDRE LAMOUR

RUE CHARLES DE GAULLE



**BB**

**EC**

